



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 29 janvier 2008

Agenda

Lundi 4 février

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : Élection d'un membre associé étranger au fauteuil de R. Reagan.

-**Alain-Gérard SLAMA**, professeur, journaliste et chroniqueur : « *Littérature et droit* ».

-17h : remise du Prix Maurice Baumont 2008, salon Bonnefous.

Lundi 11 février

-15h : **Pierre MANENT**, directeur d'études à l'EHESS : « *Du Souverain juge au Juge souverain* ».

Lundi 18 février

-15h : **Gilbert GUILLAUME**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Jean-Marc Varaut* ».

-Comité secret.

Lundi 3 mars

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : Élection au fauteuil de **Pierre George**.

-**Hélène PIQUET**, professeure au Dép. des sciences juridiques de la Fac. de science politique et de droit de l'Univ. du Québec à Montréal : « *Justice arctique et justice canadienne au miroir de l'art inuit* ».

Lundi 10 mars

-15h : **René SÈVE**, directeur général du Centre d'analyse stratégique : « *Le droit dans la convergence des sciences de la nature et des sciences sociales* ».

Lundi 17 mars

-15h : **Bernard BOURGEOIS**, membre de l'Académie (section Philosophie) : « *Hegel et le droit* ».

Lundi 31 mars

-15h : **Pol BOUCHER**, docteur en philosophie : « *L'union de la casuistique et de la codification par la rationalisation du droit chez Leibniz* ».

Lundi 7 avril

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Raymond VERDIER**, anthropologue : « *Le droit et l'anthropologie* ».

Lundi 14 avril

-15h : **Dominique FENOUILLET**, professeur à l'université Paris-II : « *Le droit* ».

Séance du lundi 28 janvier

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 21 janvier 2008, M. le Président **François Terré** a présenté le communicant, M. **Charles Vallée**, président-directeur général des éditions Dalloz, qui a fait une communication sur le thème « *Le droit vu par un éditeur* ».

Définissant tout d'abord le rôle de l'éditeur juridique, M. **Charles Vallée** a déclaré :

« *Passeur entre la science juridique et la connaissance du droit, l'éditeur juridique d'aujourd'hui contribue à éclairer le droit et à le diffuser. Il éclaire le droit, grâce à ses auteurs, à son estampille et à ses supports. Les auteurs forment, d'abord, les étudiants, puis les praticiens. Dans tous les cas l'éditeur veille au respect total de la liberté des auteurs. Son estampille crée un climat de confiance fondé sur le caractère sérieux, exigeant, rigoureux que l'on accorde à une marque. Toutes les contributions sont apparentées les unes aux autres. L'éditeur veille à la cohérence de ses gammes et de ses collections. L'Internet se prête remarquablement à l'édition juridique, car il permet une valorisation et une actualisation des fonds. Cependant le numérique est et sera plus complémentaire que substituable au papier.*

« *La diffusion du droit par l'éditeur s'inscrit dans sa mission de médiation. Elle peut être chiffrée. Elle est parfois concurrencée et toujours encadrée. La concurrence, liée à l'« explosion du droit » renvoie aux relations entre édition publique et édition privée. La première n'est possible qu'à la condition qu'elle ne diffuse que des données normatives brutes. Cette mission de diffusion a évolué. Du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle, une forme de droit « savant » s'est développée, dans le cadre d'un milieu assez homogène. La doctrine écrivait alors pour la doctrine ».*

Il s'est ensuite appliqué à préciser les défis et les opportunités qui se présentent aujourd'hui à l'éditeur juridique :

« *De nos jours, sous la poussée d'une certaine "américanisation du droit", l'éditeur juridique doit s'adapter à la demande de certains praticiens, avides de réponses juridiques rapides. C'est le fantasme du précédent. Pour équilibrer cette réponse de « droit vivant » l'éditeur juridique doit accompagner ce mouvement par la diffusion d'œuvres confiées à des auteurs qui, légitimement, prennent le temps de la réflexion (thèses, articles de fond, mélanges...). C'est son supplément d'âme que d'y procéder. Internet permet ce mariage heureux, indispensable, entre réactions immédiates au droit nouveau et études réfléchies. Grâce à la combinaison de ces outils,*

l'édition juridique demeure au cœur de la vie du droit et sa mission est, à certains égards, immuable. Les procédés numériques offrent à la communauté des juristes les chances d'un dynamisme renouvelé et fécond ».

M. **Charles Vallée** a ensuite répondu aux diverses questions posées par les académiciens, MM. **Bernard d'Espagnat**, **Jean-Claude Casanova**, **Jacques Boré**, **Jacques de Larosière**, **Alain Plantey**, **Roland Drago**, **Emmanuel le Roy Ladurie**, **Marcel Boiteux**, **Jean Baechler** et par M. le Président **François Terré**.



Nouveautés sur le site de l'Académie - www.asmp.fr

- M. **Charles Vallée** : « *Le droit vu par un éditeur* », communication présentée devant l'Académie le lundi 28 janvier 2008.
- Débat qui a fait suite à la communication de M. **Pierre Godé** sur le thème « *L'entreprise et le droit* », devant l'Académie, le lundi 21 janvier 2008.

Dans la presse et sur les ondes

- **Xavier Darcos** : « Paix scolaire », *Les Annonces de la Seine*, jeudi 17 janvier – n° 4. Intervention du ministre de l'Éducation nationale à l'occasion de la signature de la convention nationale Initiadroit, le mercredi 16 janvier, avec le Garde des Sceaux, Mme **Rachida Dati**, et le Bâtonnier de Paris, M. **Christian Charrière-Bournazel**. « *Le droit et l'éducation ne sont pas seulement indispensables aux obligations quotidiennes de la vie en société ; ils sont le fondement de cette ambition plus profonde, plus durable, qui caractérise la "politique de civilisation" voulue par le Président de la République. [...] Le rôle de l'école n'est pas seulement d'apprendre aux jeunes à se repérer dans l'abstraction, à acquérir les connaissances forgées par d'autres avant eux ou même d'exercer leurs facultés de raisonner, d'imaginer et de créer. Elle a aussi une responsabilité dont le besoin se fait sentir tous les jours un peu plus : celle de transmettre des valeurs, des principes et des règles qui seront indispensables pour permettre à ses élèves de vivre en citoyens autonomes et responsables. [...] Je vais lancer dès aujourd'hui le chantier de la rédaction d'un Code de la paix scolaire national. Ce code rassemblera, dans une langue claire, concise et accessible à tous, les règles de conduite en vigueur au sein des établissements scolaires de notre pays ainsi que les sanctions prévues chaque fois qu'elles seront enfreintes* ».
- **Jacques de Larosière** : « A window on the financial crisis », dans *The Banker*, janvier 2008.

À lire

- **Raymond Boudon** : *Le relativisme* (PUF, coll. *Que sais-je ?*, n° 3803, janvier 2008, 127 pages). « *Comme toute doctrine en isme, le relativisme a une influence sociale et politique. Voulant que tout soit opinion et convention arbitraire, il favorise la perte des repères et justifie la représentation de la vie sociale et politique comme relevant de rapports de force et en tous cas de la séduction plus que de la persuasion. [...] Que penser de l'idée que, comme le veut le relativisme, les normes et les valeurs soient des conventions culturelles arbitraires, que les représentations du monde proposées par la science ne puissent atteindre au réel et que les croyances des hommes sur l'être et le devoir-être soient illusoire ?* » (p. 5). « *L'influence prolongée des vulgates marxistes, nietzschéenne et freudienne dans les sciences humaines, le fait qu'une petite troupe de talentueux rhéteurs aient réussi à les maintenir dans un état de survie artificielle dans la seconde partie du XX^e siècle, a eu pour conséquence que ces idées ont connu une influence notable et gardent une certaine audience dans les cercles périphériques de la pensée. Mais elles ont toujours été davantage répandues dans le monde intellectuel, médiatique et politique [...] que dans le public. Et elles tendent à perdre de leur attrait, car l'on comprend de mieux en mieux qu'elles conduisent à un relativisme stérile* » (p. 120).

Groupes de travail

- Le groupe de travail « *Le droit européen des contrats* » que préside M. le Président **François Terré** se réunira le jeudi 7 février à 9h au Palais de l'Institut.
- Le groupe de travail « *Réflexion sur la réforme des institutions* » se réunira, à l'initiative de M. le Président **François Terré**, le lundi 4 février à 10 heures, en petite salle des séances.
- Le groupe de travail « *Les autorités administratives indépendantes – L'exemple de la santé* », que préside M. **Roland Drago**, se réunira le lundi 3 mars à 18 heures, au Palais de l'Institut, salle 4.

À noter

- M. **Jean-Claude Casanova** présidera la matinée du colloque consacré à « la politique économique du septennat de Valéry Giscard d'Estaing », le lundi 4 février, au palais du Luxembourg. Au cours de cette matinée, M. **Marcel Boiteux** interviendra comme grand témoin sur le thème de « la politique énergétique ».

En bref

- Le lundi 28 janvier, au Cercle de l'Union Interalliée, l'Archiduc **Otto de Habsbourg** a reçu le Prix du Nouveau Cercle de l'Union 2007 pour son livre *Le nouveau défi européen – Conversations avec Jean-Paul Picaper* (éd. Fayard).
- M. **Pierre Mazeaud** a été chargé par le ministre de l'Immigration, M. **Brice Hortefeux**, de l'animation de la commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration.
- M. **Thierry de Montbrial** a reçu à l'Ifri, le dimanche 20 janvier, M. **Lee Hsien-Loong**, Premier ministre de Singapour, et le mardi 22 janvier, M. **Pervez Musharraf**, Président du Pakistan.